

## Regroupement familial en france

-----  
Par rahniya

Bonjour à tous,

Je suis une femme résidente en france et de nationalité française.

Je souhaite faire rentrer mon mari du Maroc en France mais je ne sais pas quelles procédures je dois faire????????????????????

Donc je voudrait savoir où je dois me rendre pour avoir plus d'informations ( à la mairie ou à la préfecture???????)

Et aussi comment puis-je me procurer le dossier à remplir pour le regroupement familial.

J'ai plusieurs réponse mais sa n'a pas marché.....

Veuillez me répondre le plus rapidement possible J'AI BESOIN D'AIDES.

Merci d'avance!!!!!!!!!!!!!!!

-----  
Par jeetendra

bonjour, le regroupement ne vous concerne pas, comme vous etes de nationalité Française, votre époux de nationalité Marocaine doit solliciter auprès du Consulat de France au Maroc une carte de séjour vie privée et familiale valable un an, il ne devrait pas avoir de problèmes en principe pour l'obtenir si les conditions sont réunies, c'est à votre époux de commencer les démarches, il aura certainement besoin de documents et d'attestations de votre part, courage à vous, cordialement